RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1977

présenté à la Commission supérieure des Archives

par Jean FAVIER

Directeur général des Archives de France

PARIS

Archives nationales

1978

RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ
DE LA DIRECTION
DES ARCHIVES DE FRANCE
EN 1977

RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1977

présenté à la Commission supérieure des Archives

par Jean FAVIER

Directeur général des Archives de France

PARIS

Archives nationales

1978

ISBN 2 - 86000 - 033 - X

S'il fallait caractériser sommairement l'année 1977, ce pourrait être par l'accent mis sur l'archivage contemporain. L'ouverture de la Cité des archives contemporaines à Fontainebleau, avec un personnel et des crédits de fonctionnement à la mesure des besoins, en est la manifestation la plus éclatante. La Cité peut désormais recevoir les archives qui dormaient, en danger, dans les caves et les greniers de bien des administrations.

Dans le même temps, un effort de réflexion a été demandé aux archivistes français pour l'élaboration d'une doctrine de l'archivage adaptée aux besoins de notre temps, aux structures propres de la France contemporaine, aux structures mentales de l'école historique française, aussi. Un congrès, ouvert à Bordeaux par le Ministre, a eu pour principale fin d'amorcer une définition des diverses fonctions qui concourent à la sauvegarde du patrimoine archivistique de notre temps. Cette réflexion se poursuit, en des groupes de travail qui sont à la fois le prolongement du congrès de 1977 et la préparation de celui de 1978. Au cours de celui-ci, en effet, d'autres problèmes essentiels pour la sauvegarde des archives contemporaines seront abordés, et en tout premier lieu celui du microfilmage dit de substitution.

La préparation du projet de loi sur les archives, soumis en 1977 au Conseil d'État, puis accepté par le Conseil des ministres, n'a pas moins contribué à favoriser une réflexion sur les structures et les moyens propres à défendre en la matière le patrimoine national. Il en résultera une meilleure sauvegarde des archives privées, moins tributaire de lois et de règlements qui n'étaient pas faits pour les archives, et il en résultera une conservation plus assurée des archives publiques, définies en fonction des réalités contemporaines, non de l'héritage administratif d'hier.

Préparée au cours de cette année 1977 qui avait vu le succès du *Parisien chez lui au XIXe siècle,* l'exposition *Cent ans de République,* que devait inaugurer en février 1978 le Président de la République, a été une occasion privilégiée d'attirer l'attention sur l'importance et la diversité des archives contemporaines, archives privées comme archives publiques.

Dans cette difficile adaptation des Archives à la France de demain, il faut faire place à une longue et délicate concertation sur les problèmes de décentralisation. Respecter les droits de la province à sa part des moyens de la recherche scientifique et de l'animation culturelle, respecter une tradition académique et universitaire dont on sait tous les fruits qu'elle a portés depuis plusieurs siècles, aider au développement des uns sans briser les entreprises actuelles des autres, cela suppose le temps et la sagesse. Il était opportun de commencer à réfléchir pour ne point s'y mettre trop tard.

Dans le temps que s'achevait Fontainebleau, trois dépôts d'archives départementales entraient en service dans leur nouveau bâtiment (Jura, Bouches-du-Rhône, Haute-Corse). A la fin de l'année, sept chantiers étaient en cours (Corrèze, Hérault, Meurthe-et-Moselle, Pyrénées-Orientales, Vaucluse, Vendée, Hauts-de-Seine).

Parmi les entrées remarquées de 1977, il convient d'en noter deux, qui prennent une place distinguée dans la série déjà longue des grands fonds entrés aux Archives nationales par les voies « extraordinaires ». Ce sont les archives du Président René Cassin, déposées dans un geste généreux par la volonté commune de l'Institut international des Droits de l'Homme, légataire universel, et de la famille du Président. Il y a là les sources et le reflet d'une bonne part de notre histoire, pendant trois quarts de siècle. Ce sont aussi les archives du roi Joseph, archives du royaume de Naples comme archives du royaume d'Espagne, jadis prises sur le champ de bataille par Wellington et rachetées en 1977 par la France. Nul doute qu'une page importante de l'histoire de l'aventure impériale trouve de ce fait un nouvel éclairage.

Les instruments de travail mis à la disposition des chercheurs ont semblablement progressé, et il convient de noter l'achèvement de l'*État général des fonds* des Archives nationales, ouvrage dont la publication, en quatre volumes, renouvellera toute approche des fonds antérieurs à 1940. Qu'une cinquantaine de spécialistes aient consacré plus de deux ans à cette tâche suffit à donner la mesure de l'entreprise : aucune vie humaine n'y aurait suffi. Les archivistes n'ont pas été moins actifs dans les départements, et nombre de *Guides* ont bénéficié d'une attention grâce à laquelle leur publication est maintenant imminente. De toutes parts sont enfin sortis des presses d'excellents inventaires. L'importance de telles publications n'est plus à dire.

Il convient aussi de souligner le développement, au cours de cette année, des actions de formation permanente au bénéfice des diverses catégories de personnel. La complexité croissante de l'archivistique contemporaine ne permet plus de tenir pour suffisante la formation initiale de

chacun. La formation permanente apparaît donc aussi bien comme une nécessité du service public que comme une aide au développement personnel.

On ne saurait clore ce rapide bilan de l'année 1977 sans rappeler que le Comité exécutif du Conseil international des Archives a tenu à Lyon, en octobre, sa session annuelle à l'invitation du Gouvernement français. Le Ministre en a lui-même ouvert les travaux, soulignant à cette occasion l'intérêt porté par la France à toutes les formations de coopération internationale dans les domaines de la recherche et de la culture.

8 026002 6 52

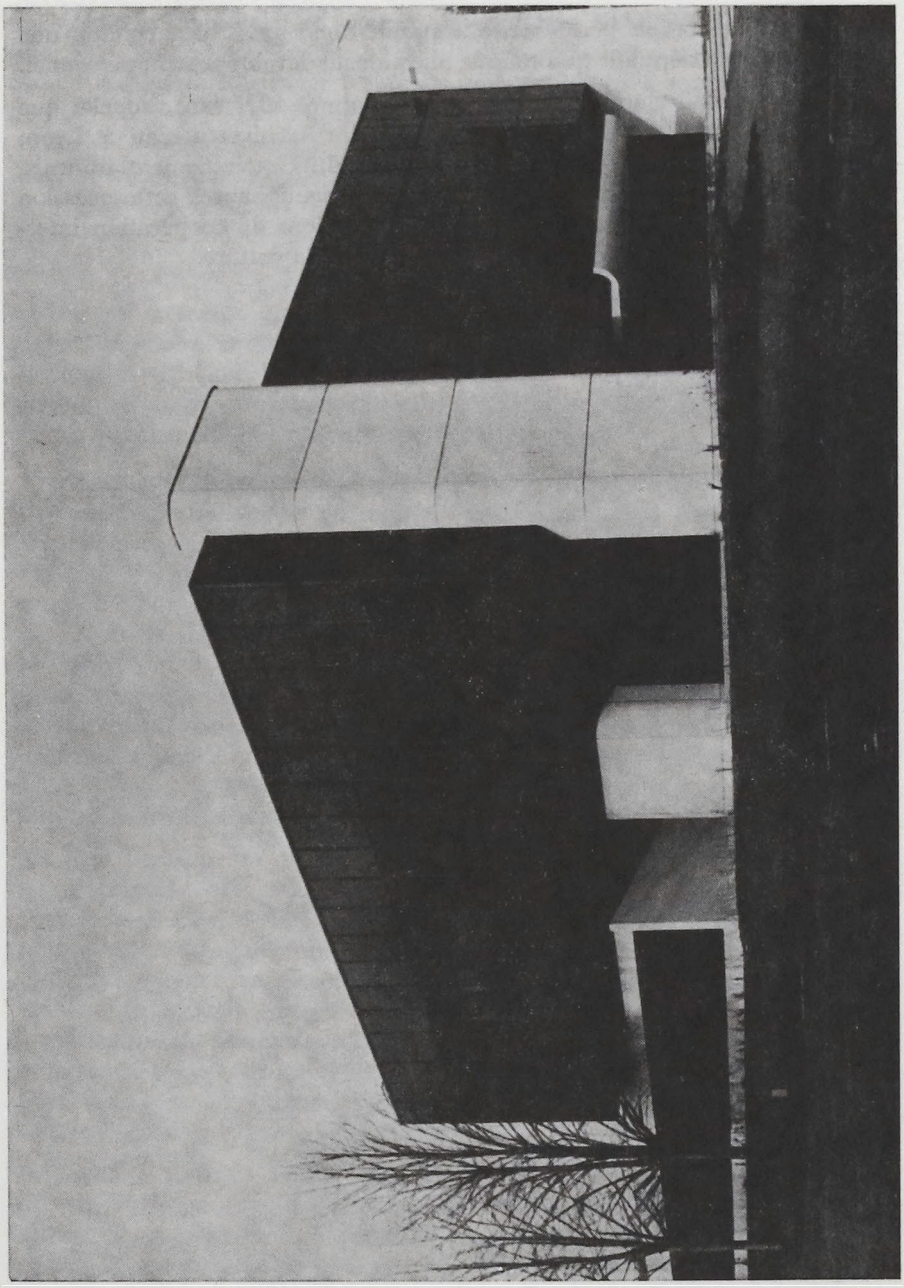

La Cité des archives contemporaines à Fontainebleau.
(Cliché Archives nationales.)

MOYENS

1. LA LOI SUR LES ARCHIVES.

Dans la préparation du projet de loi sur les archives, deux étapes essentielles ont été franchies en 1977, avec l'approbation du projet par le Conseil d'État et sa présentation au Conseil des ministres.

Tel qu'il a été transmis au Parlement, le projet actuel diffère sensiblement de l'ébauche présentée à la Commission supérieure des Archives en 1975. Pour les archives publiques, l'accent a été mis sur la définition même du caractère public, ainsi que sur les délais de communicabilité, délais dont il a semblé qu'ils ne pouvaient plus être considérés comme de nature réglementaire, puisqu'ils mettent en cause les droits du citoyen sur les archives de l'État et les droits de l'État au regard du droit du citoyen au secret de sa vie privée.

Le titre consacré aux archives privées a été développé, afin de reprendre, en une législation cohérente et spécifique, les diverses mesures qui pouvaient être applicables aux archives dans l'ensemble des lois faites pour les monuments historiques et pour les objets d'art. La nouvelle loi sera donc le moyen d'une plus grande efficacité dans la préservation du patrimoine national contre les dispersions fâcheuses et les exportations abusives.

2. BUDGET.

Le budget de fonctionnement des Archives de France n'a été en 1977 que la reconduction, actualisée, du budget précédent. Le crédit affecté aux rémunérations du personnel d'État est passé de 32,75 à 38 millions, soit une augmentation de 20 %.

Le crédit de matériel est semblablement passé de 2,5 à 2,8 millions. Il faut cependant noter l'ouverture, en cours d'année, d'un crédit de 200 000 francs grâce auquel le fonctionnement de la Cité des archives

contemporaines a été possible dès l'achèvement des travaux. C'est également sur ce crédit qu'ont été imputées les dépenses afférentes à l'équipement d'un premier laboratoire de microfilmage à Fontainebleau.

Il faut aussi noter l'obtention en cours d'année d'un crédit exceptionnel pour achat de documents, crédit grâce auquel ce poste budgétaire est passé de 6 185 francs à 1 226 000 francs.

Octroyée à titre exceptionnel en 1976, l'enveloppe-recherche a été maintenue en 1977, à concurrence de 745 800 francs.

Les crédits d'équipement ont été de 10,5 millions, dont 5,6 millions ont été affectés à l'achèvement de la première unité de la Cité des archives contemporaines, 4,4 millions étant consacrés à des subventions pour la construction d'Archives départementales.

Le budget global de la Direction des Archives de France s'établit donc pour cette année à 59,9 millions, et le total des crédits affectés aux Archives nationales et départementales, compte tenu des crédits votés par les départements, à quelque 111 millions.

3. PERSONNEL.

Le personnel des services d'archives nationaux et départementaux est de 1 530 personnes, dont 912 rémunérées par l'État et 618 par les départements. Ce personnel a été porté à 1 550 personnes au 1er janvier 1978. Les observations faites dans le précédent rapport demeurent évidemment valables, et il ne semble pas nécessaire de les reproduire ici. On peut noter, cependant, que le nombre insuffisant de techniciens des archives retarde les opérations de classement nécessaires avant l'ouverture à la recherche des fonds contemporains, de même que les opérations de triage grâce auxquelles un appréciable gain de place pourrait être réalisé dans bien des dépôts.

Il faut aussi rappeler que toute politique systématique de microfilmage est subordonnée à la création d'un nombre important de nouveaux emplois d'opérateur-photographe.

La Cité des archives contemporaines devait être dotée, au 1er janvier 1978, d'un personnel suffisant pour faire face aux opérations courantes concernant les versements. De même, l'octroi aux Archives de 220 vacataires pour une durée d'un an a permis à bien des services de réaliser des opérations à court terme souvent différées faute de personnel d'exécution. Nombre d'ateliers de microfilmage sont, en revanche, à Fontainebleau comme dans les départements, privés de tout personnel.

Les opérations de formation permanente ont été développées, au bénéfice de toutes les catégories de personnel. Des stages et des journées d'étude ont été consacrés à la technique des expositions d'archives (pour les conservateurs), à l'élaboration des instruments de recherche (pour les documentalistes-archivistes, adjoints d'archives et sous-archivistes), aux techniques de restauration (pour les relieurs et ouvriers de 1re catégorie), à la chimie (pour les restaurateurs spécialistes), à l'étude des langues vivantes et à la conservation des archives informatiques (pour des conservateurs, documentalistes et sous-archivistes).

Au total, et sans y comprendre les actions de préparation aux concours et examens professionnels, non plus que le stage de formation initiale des jeunes conservateurs, 210 fonctionnaires ont bénéficié en un an de 14 000 heures de formation.

Des concours ont été organisés pour le recrutement de sous-archivistes et de magasiniers d'archives.

4. BÂTIMENTS.

Plusieurs chantiers sont parvenus à leur fin en 1977. La principale construction est évidemment la première unité de la Cité des archives contemporaines à Fontainebleau : elle offre 80 kilomètres de rayonnage, qui s'ajoutent à 60 kilomètres (approximatifs et souvent en vrac) que procureront encore pendant plusieurs années les bâtiments provisoires.

Le nouveau dépôt des Archives du Jura a été achevé, un dépôt provisoire a été aménagé à Bastia pour le jeune département de la Haute-Corse, les importants travaux d'agrandissement du dépôt des Bouches-du-Rhône ont été menés à bien, et l'on a réalisé de notables aménagements aux Archives communales de Dole et de Montbéliard.

Il faut aussi signaler, bien que l'État n'y ait guère contribué, la construction d'un nouveau dépôt dans l'Aisne.

A la fin de 1977, sept chantiers étaient en activité, pour la construction de nouveaux dépôts (Corrèze, Hérault, Pyrénées-Orientales, Hauts-de-Seine), pour l'agrandissement des dépôts actuels (Meurthe-et-Moselle et Vendée) et pour l'aménagement du Palais des Papes (Vaucluse).

Le rayonnage total des Archives départementales était de 1 387 291 mètres, dont 272 965 mètres libres. Dans 31 départements, le dépôt est ou sera à brève échéance en état de saturation.

LES FONDS D'ARCHIVES

1. ARCHIVES PUBLIQUES.

Les services d'archives ont accordé une attention croissante au contrôle des archives en formation, dont les buts et les mécanismes ont fait l'objet d'une réflexion commune au cours du congrès national de Bordeaux en juin 1977.

Cette activité de contrôle, de même que le préarchivage, constitue rarement une fonction distincte dans la continuité des opérations d'archivage au niveau départemental.

En raison de l'ampleur des problèmes et de la quantité des versements, il s'agit au contraire d'une diversification sensible des fonctions assumées par les Archives nationales et la Cité de Fontainebleau. Cinq missions de conservateurs permanents dans les ministères et les grandes administrations, neuf missions à temps partiel, des liaisons avec les autres ministères, la plupart des administrations centrales et bien des entreprises nationalisées, un effort continu de la Cité de Fontainebleau pour le triage et les éliminations de même que pour l'accueil rapide d'archives en péril, tout cela constitue une action cohérente bien que nécessairement menée en fonction des besoins du jour et des possibilités conjoncturelles.

Mais on peut observer que bien des départements poursuivent la même expérience de missions périodiques et de services spécialisés dans le préarchivage. On pourra bientôt tirer les leçons des expériences menées en ce sens à Nancy, à Lyon, à Melun et à Nantes.

L'ensemble des Archives nationales et départementales s'est enrichi de 46 004 mètres de versements, soit 6 566 pour les Archives nationales (Paris et Fontainebleau) et 39 438 pour les Archives départementales. Il faut souligner l'augmentation sensible des versements effectués dans les Archives départementales, ainsi que la rétention de ces versements dans les administrations centrales à l'approche de l'ouverture de la Cité de Fontainebleau. Les versements effectués aux Archives nationales connaîtront sans doute un progrès sensible en 1978, du fait de cette ouverture.

Parmi les fonds entrés aux Archives nationales on peut signaler celui des arbitrages des conflits du travail entre 1920 et 1939, les documents en provenance du Génie rural, les versements réguliers du Secrétariat général du Gouvernement, de l'École nationale d'administration, des organismes de radio et télévision, du Plan, de la Coopération, de la Culture, de l'Équipement et des Transports (service des phares et balises), de la Santé, de la Formation professionnelle, de la Faculté de médecine. Il faut aussi noter d'importants versements de l'Industrie (FRAMATOME), des Anciens Combattants, des Postes et Télécommunications, de l'Aviation civile, de la Météorologie nationale.

Il est impossible d'indiquer tous les fonds entrés dans les Archives départementales, et une telle liste aurait nécessairement un caractère répétitif. On peut cependant signaler l'intérêt des archives de l'INSEE versées dans le Cantal et dans la Marne, de celles de l'Équipement dans la Charente, la Charente-Maritime et l'Ille-et-Vilaine, de celles de la Cour d'appel de Bourges dans le Cher, des archives judiciaires versées dans le Gard, la Haute-Marne, le Pas-de-Calais, les Yvelines, l'Essonne, la Seine-Saint-Denis et le Var, de celles des hypothèques dans la Côte-d'Or, la Drôme et la Gironde, des archives de l'Office national interprofessionnel des vins de table dans la Haute-Garonne, des archives de la Sécurité sociale et de la télévision régionale dans le Loiret, des archives hospitalières en Seine-Maritime.

2. ARCHIVES PRIVÉES.

En tête d'une liste bien incomplète des fonds d'archives entrés par les voies extraordinaires, il faut faire place aux archives du roi Joseph, acquises par les Archives nationales, du duc de Wellington. Ces archives, perdues au cours de la campagne d'Espagne, et principalement à la bataille de Vittoria, concernent le gouvernement et, pour une bonne part, l'administration civile et militaire du royaume de Naples et du royaume d'Espagne.

Les archives du Président René Cassin figurent également parmi les acquisitions notables de 1977. Ce fonds, qui apporte d'inestimables informations sur l'histoire de la Société des Nations, de la France libre, du mouvement international pour les Droits de l'Homme et de la haute administration française, a été mis en dépôt aux Archives nationales par l'Institut international des Droits de l'Homme.

On note aussi l'intérêt des archives déposées par la Compagnie de Suez, des papiers d'Albert de Mun, de Félix Faure, de Paul Boncour, ainsi que des archives des architectes Paul Tournon et Guillaume Gillet. Le

premier dépôt effectué par la société Hachette est particulièrement prometteur.

Dans les départements, parmi tant de chartriers et de fonds privés anciens ou contemporains, on note les archives de l'évêché de Saint-Papoul déposées aux Archives de l'Aude, celles de l'Église réformée de Marseille déposées dans les Bouches-du-Rhône, celles de la manufacture Solignac (lingerie) dans le Gard, celles de la maison Dellule-Jay (commerce colonial) dans la Gironde, le chartrier du Bouchage et les archives des Forges d'Allevard dans l'Isère, celles de Crucy et de la Guère dans la Loire-Atlantique, celles de la Font-Haute dans le Lot, celles de Grainville dans la Manche, celles du Grand Séminaire de Laval dans la Mayenne, diverses archives ecclésiastiques dans le Bas-Rhin, le fonds de la Chambre de commerce et d'industrie de Colmar dans le Haut-Rhin, celui de l'usine du Glandon et des aciéries d'Ugine dans la Savoie.

3. RESTAURATION DES DOCUMENTS.

L'atelier de restauration des Archives nationales, dont il faut rappeler qu'il est aussi un centre d'étude et d'expérimentation des techniques, a effectué en 1977 la restauration de 14 registres (dont un pour un département), de 224 plans (dont 60 pour les départements) et de 8 076 documents sur papier (dont 4 617 pour les départements). L'atelier d'Aix-en-Provence a semblablement restauré quelque 300 papiers.

Dix-neuf services départementaux sont dotés d'ateliers de reliure, dont huit capables d'effectuer les opérations élémentaires de restauration.

Un accent particulier a été mis sur la formation spécifique des restaurateurs, et un stage d'une semaine a été organisé à cette fin aux Archives nationales pour les ouvriers relieurs des Archives départementales.

4. MICROFILM.

Les Archives nationales ont désormais quatre ateliers photographiques, à Paris, Fontainebleau, Espeyran et Aix-en-Provence. L'atelier de Fontainebleau ne sera tout à fait en état de fonctionner qu'en 1979, lorsqu'un personnel adéquat aura été affecté à la Cité.

Les collections de microfilms se sont accrues à Paris de 25 665 mètres de film original, dont 16 766 mètres de microfilm de sécurité et 8 899 mètres de microfilm de complément. Le microfilmage a porté en particulier sur les séries K, AF III (registres), X^{1A} (parlement civil), Marine B^2,

Marine B^4, Colonies B (correspondance au départ); le microfilmage de la série Colonies C (correspondance à l'arrivée) a été achevé. Les registres des décisions de la Cour supérieure d'arbitrage (1938-1939) conservés au Conseil d'État ont été également microfilmés.

Le fichier photographique des microfilms de sécurité, à Espeyran (Gard), a reçu, outre les films de sécurité des Archives nationales, des microfilms en provenance des services départementaux des Bouches-du-Rhône, du Gard, de Meurthe-et-Moselle et du Val-de-Marne. Il a achevé le microfilm original des diagrammes de la Météorologie nationale (1972-1976) et celui des fiches des expériences d'accélération de particules effectuées par l'Institut de physique nucléaire. Conformément à sa vocation, l'atelier d'Espeyran a également dupliqué un certain nombre de microfilms et effectué certaines prises de vues, en particulier dans les séries Marine B^2 et F^{80} (Algérie).

Le microfilmage systématique des archives de l'ancienne AOF, toujours conservées à Dakar, s'est poursuivi grâce à une étroite collaboration des Archives du Sénégal et des Archives de France.

Cinquante-trois départements sont pourvus d'un atelier photographique. Plusieurs ont vu leur équipement s'améliorer de manière sensible en 1977. Pour l'ensemble des départements, 38 000 mètres de films ont été réalisés cette année, parmi lesquels il faut compter les campagnes de microfilmage systématique d'archives communales (Gironde, Hérault, en particulier), le microfilmage de la série B de la Côte-d'Or et de la sous-série 2J du Loiret.

Une enquête lancée en juin 1977 permet d'estimer à plus de 2 000 kilomètres le total des microfilms réalisés à ce jour dans les services d'archives départementales. Il faut cependant observer que ceci représente 0,50 % de l'ensemble des fonds d'archives.

Le microfilmage de l'état civil par la Société généalogique de Salt Lake City se poursuit. L'opération a été achevée en 1977 pour les Alpes-Maritimes et la Meurthe-et-Moselle; elle est en cours dans la Nièvre, le Nord, Paris, la Seine-Maritime, les Yvelines; elle approche de sa fin en Haute-Savoie. Plusieurs autres départements verront le début de l'opération en 1978. Il convient de rappeler que la Société généalogique remet aux services d'archives français un double de chaque film réalisé, double qui concourt à la protection de séries qui sont parmi les plus demandées.

De notables collections de photographies, et en particulier de vues aériennes de la France, ont été acquises par les services départementaux.

Un rapport a été élaboré sur le microfilmage de substitution, à la faveur des expériences tentées en divers services. Ce rapport devait fournir matière à un débat lors du congrès annuel de 1978.

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

1. CLASSEMENTS ET INVENTAIRES.

Le nécessaire travail de classement a été poursuivi, particulièrement pour les fonds contemporains dont le versement, souvent effectué en vrac, ne suffit pas à permettre l'accès des chercheurs. Ce travail de classement, ingrat et obscur, est la base nécessaire de toute mise en œuvre des archives. On sait qu'il suppose de la place et du personnel.

Le classement ne consiste pas en une mise en ordre arbitraire, mais en une tentative de remise du fonds dans son ordre d'origine, c'est-à-dire dans l'état logique qui procède de sa constitution.

La normalisation des bordereaux de versement, qui devrait entrer en application dans les prochains mois, permettra certainement un gain de temps et d'efficacité dans le classement et le répertoriage des archives en voie de constitution. Elle assurera une meilleure coordination entre l'irremplaçable activité des conservateurs des Archives nationales en mission dans les administrations centrales et la Cité des archives contemporaines, chargée de la gestion des archives ainsi collectées. Cette normalisation ouvrira la voie à la gestion informatisée que devrait permettre, en 1979, l'équipement dont sera dotée la Cité de Fontainebleau.

Bien que le travail de classement concerne rarement les documents antérieurs au XIXe siècle, on peut noter que l'élaboration de l'*État général des fonds des Archives nationales* a permis de retrouver des documents épars, dont certains étaient hors classement depuis la Révolution. Ces pièces ont été naturellement reclassées.

Nombre d'inventaires ont été achevés en 1977, et mis à la disposition du public sous une forme ou une autre. On peut en particulier signaler ceux qui portent aux Archives nationales sur la Maison du Roi, le Parlement de Paris au XIVe siècle, le Châtelet, les campagnes navales (1642-1741), la correspondance consulaire au départ pour l'Italie (1709-1713), le personnel colonial de l'Ancien Régime, les papiers des Assemblées depuis 1815, le théâtre et la censure au XIXe siècle, les artistes et le personnel des Beaux-

Arts, le ministère d'État sous le Second Empire, les inventaires après décès du Minutier central des notaires de Paris (1483-1547) ainsi que de nombreux fonds privés, archives de familles ou archives d'entreprises. Le classement des archives de la période de guerre, pour la Métropole comme pour l'Outre-Mer, se poursuit activement et des inventaires sont élaborés pour aider à la recherche lorsque ces fonds seront ouverts à la consultation.

Il n'est guère de département qui n'ait mis à la disposition du public de nouveaux inventaires, parfois très substantiels. Là encore, l'ouverture à la recherche des archives postérieures à 1940 doit être préparée avec le plus grand soin.

Les inventaires informatisés ont été poursuivis, aussi bien pour les services qu'ils rendent déjà que pour leur valeur expérimentale. C'est ainsi qu'ont été obtenus les inventaires des archives du ministère de l'Intérieur relatives aux problèmes de délimitation communale et de voirie communale au XIXe siècle, des actes d'aliénation et emphytéoses des biens ecclésiastiques sous l'Ancien Régime, et surtout l'inventaire de tous les actes passés dans les 122 études parisiennes en 1751, inventaire dont la publication sous forme traditionnelle occuperait près de 40 000 pages. Il est inutile de souligner longuement l'intérêt méthodologique de cette application, déjà prise comme référence pour l'inventaire des actes de l'année 1761 au Minutier central des notaires de Paris, aussi bien que, dans les départements, pour l'inventaire du minutier de la principauté de Salm en Lorraine et pour celui des fonds notariaux conservés aux Archives municipales de Strasbourg.

Le traitement informatique des dossiers personnels de la Légion d'Honneur touche maintenant 200 000 dossiers, et 1 000 000 de données. Moins important en volume, mais non en complexité, le fichier des commandes d'œuvres d'art par l'État est déjà riche de la saisie de 15 000 dossiers.

2. PUBLICATIONS.

Il est impossible de citer tous les inventaires mis à la disposition du public sous une forme qui en permet la diffusion restreinte. Quelques ateliers de composition offset, établis dans les services d'archives ou dans les préfectures, permettent souvent de telles publications à bon compte. Pour de nombreux fonds qui offriront matière à des recherches limitées, de telles publications sont hautement souhaitables.

Il n'est pas moins souhaitable de poursuivre, pour les fonds les plus consultés, les publications typographiques qui constitueront pour plusieurs siècles le moyen de recherches menées par des historiens français et étrangers.

La diffusion des travaux scientifiques des Archives de France à travers le monde et leur consultation à long terme sont évidemment à ce prix.

L'année 1977 a vu la publication de 35 volumes imprimés et d'une centaine de volumes multigraphiés. Les publications imprimées sont les suivantes :

Archives nationales.

Inventaire des archives coloniales. Sous-série C[14]*. Correspondance à l'arrivée en provenance de la Guyane française. Tome II (art. 51 à 91)*, par C. Bougard-Cordier, G. Pittaud de Forges, M. Pouliquen-Sarotte, E. Taillemite, † C. Vincenti-Bassereau. In-8°, 707 p. numérotées 801-1508, ill.

État sommaire des archives d'entreprises conservées aux Archives nationales (série AQ). Tome II (65 AQ à 119 AQ), par Isabelle Guérin-Brot. In-8°, 185 p. numérotées XV-XVIII et 153-334.

Archives du Théâtre national de l'Opéra (AJ[13] *1 à 1466). Inventaire* par Brigitte Labat-Poussin. In-8°, XXIX-679 p., ill.

L'onomastique française. Bibliographie des travaux publiés jusqu'en 1960, par Marianne Mulon. In-8°, XVI-456 p.

Archives départementales.

Allier : *Répertoire numérique de la sous-série 3 Q (registres de formalité de l'Enregistrement, fin XVIII*[e]*-fin XIX*[e] *siècles)*, par Bernard Jacques. In-8°, XXV-238 p.

Ardennes : *Inventaire de la sous-série 1 J (documents entrés par voies extraordinaires : dons, achats, legs, dépôts, de 1945 à 1975)*, par Hubert Collin. In-4°, 263 p.

Ariège : *Répertoire numérique de la série R (Affaires militaires et organismes de temps de guerre, 1800-1940)*, par Antoine Mage. In-4°, XVIII-58 p.

Aude : *Répertoire numérique détaillé de la sous-série 13 J (fonds Girard)*, par Robert Debant. In-8°, 44 p.

Aveyron : *Série C (Administrations d'Ancien Régime). Tome II. Guide pratique des sources administratives du Rouergue sous l'Ancien Régime,* par Jean Delmas. *Index de la série C (1-1786)*, par Raymond Noël. In-4°, 268 p., ill.

Inventaire de la sous-série 5 J (fonds Descrozaille, de Puylaborie : don Du Pin de La Guérivière), par Jean Delmas. In-4°, 99 p., ill.

Bouches-du-Rhône : *Guide sommaire et état des fonds des Archives des Bouches-du-Rhône,* par Françoise Hildesheimer et Gérard Giordanengo. In-4°, 64 p., ill. cartes.

Les fonds des Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Troisième volume. Dépôt principal de Marseille. Archives de l'époque révolutionnaire (série L, sous-série 1 Q), par Françoise Hildesheimer. In-8°, 56 p., ill.

Répertoire numérique de la sous-série 2 Q (Domaine, période postérieure à la Révolution française) et de la série V, supplément (Cultes : exécution des lois sur la séparation des églises et de l'État et sur les congrégations), par Françoise Hildesheimer, Jean Mourgues et Daniel Hamo. In-4°, 100 p., ill.

Répertoire numérique de la sous-série 34 J (archives de la basilique Notre-Dame de la Garde), par Françoise Hildesheimer. In-4°, 44 p., ill.

Calvados : *Répertoire numérique des sous-séries 1 Mi et 2 Mi (microfilms de complément et de sécurité)*, par Elisabeth Gautier-Desvaux. In-8°, 113 p.

Côte-d'Or : *Répertoire numérique de la sous-série 44 F (fonds Du Parc)*, par Françoise Vignier. In-4°, 118 p., généalogies.

Côtes-du-Nord : *Répertoire numérique de la série V (Cultes). Les églises, les congrégations et l'État dans le département des Côtes-du-Nord de l'an VIII à 1940,* par Régis Le Saulnier de Saint-Jouan. In-8°, CIV-408 p.

Dordogne : *Répertoire numérique de la série R (Affaires militaires et organismes de temps de guerre, 1800-1940)*, par Noël Becquart. In-4°, 46 p.

Eure : *Répertoire numérique de la série M (Administration générale et économie du département, 1800-1940)*, par Bernadette Suau, Paulette Lucas et Christian Bachala. In-4°, LVIII-326 p., cartes, ill.

Finistère : *Répertoire numérique de la sous-série 3 Q (Enregistrement, 1790-1940)*, par Jacques Manuel. In-4°, VI-148 p., carte.

Gard : *Répertoire numérique de la série N (Administration et comptabilité départementales, an VIII-1940)*, par Georges Cazaly et Marcel Baccou. In-4°, XV-44 p.

Répertoire des archives communales de Saint-Jean-du-Gard, par Charles Delormeau. In-8°, 104 p.

Isère : *Inventaire sommaire de la série L (période révolutionnaire). Tome III (Directoire du département : fin et supplément)*, rédigé par † Auguste Prudhomme, † Gaston Letonnelier et Elisabeth Rabut, publié par Vital Chomel. In-4°, XIX-238 p.

Lot-et-Garonne : *Répertoire numérique de l'état civil : registres paroissiaux et d'état civil, tables décennales (fin XVIe-XIXe siècles)*, par J. Burias et R. Malliac. In-4°, 299 p.

Marne : *Inventaire de la série H (Clergé régulier). Tome II, fascicule 1,* par Marie-Édith Brejon de Lavergnée. In-4°, IX-163 p.

Marne (Haute-) : *Répertoire numérique de la sous-série 1 Q (Domaines nationaux)*, par Robert Decker. In-4°, XXIX-128 p.

Meuse : *Guide des archives de la Meuse,* par Bernard Lemée. In-8°, 105 p., ill.

Pyrénées-Orientales : *Répertoire numérique de la série T (Enseignement, affaires culturelles, sport, 1800-1940)*, par Paulette Delos. In-4°, 258 p.

Rhin (Haut-) : *Répertoire de la sous-série 223 J (archives de la Chambre de commerce de Colmar, 1870-1945)*, par Odile Kammerer. In-4°, 47 p., carte.

Savoie (Haute-) : *Notice sur l'ancien cadastre de Savoie,* par Max Bruchet. Nouvelle édition, complétée et mise à jour par Jean-Yves Mariotte et Robert Gabion, précédée d'une étude de Paul Guichonnet. In-8°, XV-106 p., ill.

Yonne : *Extraits analytiques des minutes déposées aux Archives de l'Yonne par Me Michel-Paul Hanne, notaire à Coulanges-la-Vineuse (3 E 11)*, par † Henri Forestier et Claude Hohl. In-8°, IX-360 p.

Hauts-de-Seine : *Catalogue de la sous-série 1 Fi (Iconographie du département des Hauts-de-Seine)*, par Georges Weill et Claude Ichard. In-8°, 120 p., ill.

Seine-Saint-Denis : *Catalogue des documents iconographiques et cartographiques (série Fi). Fascicule 2 (sous-séries 7 Fi-11 Fi)*, par Jean-Marie Jenn. In-4°, 112 p., ill. (Bulletin des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, n° 6).

Val-de-Marne : *Catalogue des documents cartographiques et iconographiques entrés par voies extraordinaires (série Fi). Fascicule 3 (sous-série 2 Fi : cartes postales)*, par Jean-Charles Rault. In-4°, 215 p.

Répertoire provisoire de la presse et des publications périodiques du Val-de-Marne (périodiques locaux en cours ou révolus intéressant le territoire du nouveau département), par Nicole Cases, Geneviève Cot et Frédérique Grieb. In-4°, 328 p. en 2 fascicules, ill.

Étaient en cours d'impression, au 31 décembre 1977, dix volumes pour les Archives nationales, parmi lesquels les 4 tomes de l'*État général des fonds,* et 21 volumes pour les Archives départementales.

Pour l'importance de ces livres dans l'orientation des recherches historiques, il faut noter la publication d'un *Guide sommaire des archives des Bouches-du-Rhône* et du *Guide des archives de la Meuse.* Sont actuellement à l'impression les guides des Archives du Calvados, des Landes, de Maine-et-Loire et du Tarn.

3. COMMUNICATION.

Cependant que la recherche érudite, de type universitaire, fait appel à des masses toujours plus considérables d'archives, particulièrement contemporaines, on voit se développer la recherche de curiosité, autrement dit ce type de loisir historique qui n'est pas l'apanage des seuls retraités. Monographies communales et monographies familiales, avec ou sans intérêt généalogique propre, constituent pour les services d'archives une charge souvent lourde, en raison de l'aide qu'il convient d'apporter à des chercheurs insuffisamment préparés. C'est afin de procurer à de tels amateurs d'histoire le moyen de travailler sans trop appeler fréquemment au secours le personnel scientifique, rarement suffisant en nombre pour cela, qu'ont été mis en chantier deux guides très simples, concernant les deux principaux types de monographies : l'histoire d'une famille, l'histoire d'une commune.

Les Archives nationales ont reçu, dans l'ensemble de leurs services, 11 614 chercheurs (dont 594 à la Section Outre-Mer et 2 470 au dépôt central des Archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence. Il a été communiqué 162 591 articles (liasses ou registres) soit une augmentation de 8 % par rapport à 1976.

Il convient d'ajouter à ces chiffres les 11 187 communications demandées à la Cité des Archives contemporaines par les administrations ayant versé les documents.

Les Archives départementales ont reçu 52 563 chercheurs (certains pouvant figurer à la fois dans la statistique nationale et dans celle-ci). Ont été communiqués 796 552 articles, soit 4 % de moins que l'année précédente.

Pour fixer les idées, on peut rappeler que la communication quotidienne aux Archives nationales représente la manipulation de deux à trois tonnes de documents dans les deux sens, pour la lecture et pour la réintégration. L'ensemble de la communication dans les Archives de France représente la manipulation d'environ 3 000 tonnes de papiers. Si l'on sait que les Archives de France disposent à cette fin de 123 magasiniers et gardiens, on imagine la charge que ceci représente.

Sans donner ici une statistique détaillée des consultations dans les Archives départementales, observons que, les cas exceptionnels de Paris et de la Haute-Corse mis à part, le nombre de lecteurs et le nombre de documents communiqués varient dans la proportion de 1 à 10. Ceci explique bien des différences dans le fonctionnement des services, aussi bien quant au temps nécessaire pour l'obtention d'un document que quant à la disponibilité du personnel pour apporter à tel ou tel chercheur une aide particulière. La communication avec déplacement, qui avait pris depuis vingt ans des

proportions inquiétantes, a été délibérément freinée par une politique de microfilmage. Notons à cet égard la mise en place aux Archives nationales d'un service de photographie à l'intention des particuliers. Ce service a exécuté, en 1977, 3 548 prises de vues et 10 245 tirages à l'intention des chercheurs, ce travail venant naturellement en sus du microfilmage systématique à des fins de sécurité ou de complément. Cependant, le nombre de déplacements demeure élevé : 793 articles vers Paris, 465 articles vers les départements. Les efforts seront poursuivis pour que cette pratique, qui met en danger les documents, devienne aussi exceptionnelle qu'elle l'était à l'origine.

Outre les conseils procurés aux chercheurs lors de leur arrivée dans les services d'archives et tout au long de leur recherche, les différents services nationaux et départementaux ne cessent de fournir, par correspondance, des informations sur les possibilités de recherche.

Particulièrement utile pour les historiens résidant au loin et soucieux de ne se déplacer qu'à bon escient, de même que pour les directeurs de recherche lointains désireux de conseiller au mieux leurs élèves avant de les envoyer en France, ce service peut donner lieu à quelques abus lorsque des curieux attendent du personnel des Archives qu'il se substitue à eux pour leur propre recherche. On a donc attiré l'attention du public sur le fait qu'il est impossible de poursuivre des recherches dans des Archives sans s'y rendre soi-même.

4. ACTION CULTURELLE.

Les services éducatifs des Archives de France ont été sensiblement renforcés en 1977 et leur fréquentation a notablemene augmenté : signalons, à titre d'exemple, que celui des Archives nationales a reçu 23 000 élèves, soit 25 % de plus que l'année précédente.

Le 24e concours de l'« Historien de demain » a eu pour thème « Les débuts du chemin de fer ». Ceci a donné matière à de nombreuses expositions, aussi bien à Paris qu'en province.

Destinées au grand public, non moins qu'au public scolaire, des expositions ont été organisées pour faire connaître les ressources des Archives. Une trentaine d'expositions ont permis, dans les Archives départementales, de mettre en œuvre des documents significatifs du patrimoine historique et culturel local. Une dizaine de départements ont accueilli l'exposition « Coligny et le protestantisme » organisée naguère par les Archives nationales.

Deux présentations de documents, sous forme de photographies, ont été aménagées à l'intention du très large public, l'une dans la station Châtelet du R.E.R., l'autre dans le nouveau métro de la ville de Marseille.

Une exposition, conçue de manière très scientifique, a illustré aux Archives nationales le 5e Congrès international de diplomatique (septembre 1977). On a vu là, rassemblés à titre exceptionnel, les actes les plus importants produits par les chancelleries souveraines du Moyen Age.

L'exposition « Le Parisien chez lui au XIXe siècle » a fermé ses portes à Pâques. Elle avait eu 61 000 visiteurs. Préparée en 1977, l'exposition « Cent ans de République » devait ouvrir ses portes au début de 1978.

S'il est impossible de mentionner les diverses participations des Archives à des émissions culturelles télévisées ou radiodiffusées, on peut noter la présentation dans les salles de cinéma d'un film sur les Archives, tourné aux Archives nationales. Un autre film, destiné celui-là à la télévision, est en cours de réalisation.

RELATIONS INTERNATIONALES

Le Stage international d'archives a reçu pour sa session de 1977, 44 archivistes, dont 33 étrangers, représentant les pays suivants : Afghanistan, Allemagne fédérale, Argentine, Bénin, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Espagne, Gabon, Grèce, Inde, Pologne, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Syrie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, U.R.S.S.

Une délégation française a pris une part active à la conférence internationale de la Table Ronde des Archives, réunie à Cagliari en octobre 1977. Cette conférence, qui avait été chargée par le Congrès international des Archives (Washington, 1976), et par l'Assemblée générale de l'UNESCO (Nairobi, 1976) de présenter un rapport sur les contentieux archivistiques nés de l'éclatement des empires, a permis de formuler un certain nombre de recommandations pour une meilleure coopération internationale quant à la mise en œuvre de ces archives qui appartiennent au patrimoine commun de plusieurs nations.

Le Comité exécutif du Conseil international des Archives s'est réuni, sous la présidence de M. le Ministre de la Culture et de l'Environnement, à Lyon en octobre 1977. Ce Comité a en particulier engagé la préparation du congrès international de Londres (1980). L'un des quatre rapports généraux qui seront présentés à Londres, le rapport sur « Archives et culture populaire » a été confié à la France.

Des représentants des Archives de France ont été présents à diverses réunions internationales : Comité de formation professionnelle, Comité de sigillographie, Comité de conservation et de restauration, Comité de microfilm, Comité de coordination des guides des sources de l'histoire des nations, séminaires sur l'informatique documentaire.

La rédaction de la revue internationale *Archivum* demeure confiée à la France, et le secrétariat exécutif du Conseil international des Archives demeure établi à Paris. Il en résulte pour les archivistes français une grande facilité de communication scientifique et technique avec leurs collègues étrangers.

Jean Favier.

TABLE DES MATIÈRES

Moyens

La loi sur les archives 9
Budget 9
Personnel 10
Bâtiments 11

Les fonds d'archives

Archives publiques 12
Archives privées 13
Restauration des documents 14
Microfilm 14

Action scientifique et culturelle

Classements et inventaires 16
Publications 17
Communication 21
Action culturelle 22

Relations internationales 24

IMPRIMERIE NATIONALE
8 026002 6 52

Diffusé par

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07

ISBN 2 - 86000 - 033 - X